Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2015, à 18h30, en mairie de Saint-Nazaire

Présents : MISSOUR Gérald –NEMPONT Gabriel – SCHAEFFNER Bernard – ORNIA Hélène – MARTIN Brigitte – ALLAINE Franck – HUOT Didier – COMBA Jean-Bernard – CHAS Bernadette – LEVANTERI Vincent – COURROYE Danielle – ROUVIER Brigitte
Procurations : LAHMAM Imane à MISSOUR Gérald – BLANCHER Audrey à MARTIN Brigitte – AZNAR Didier à LEVANTERI Vincent
Sophia CUOZZO est nommée secrétaire de séance.

Question 1 : Echange parcelles COMMUNE / PORTAL

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

Dans la cadre du remaniement du cadastre il est nécessaire de procéder à une régularisation de petites parcelles enclavées par du communal, notamment entre la Commune et Madame Marie-Christine KATIC née PORTAL.

Les échanges de parcelles définies ci-après dans les conditions suivantes :

- L'échange est à l'amiable.
- La commune acquiert par cet échange la parcelle exposée ci-dessous appartenant à Madame Marie Christine KATIC née PORTAL
    - Une parcelle de 400 m² cadastrée section A n°81 appartenant à Madame Marie-Christine KATIC née PORTAL
- Madame Marie-Christine KATIC née PORTAL acquiert par cet échange en contrepartie les parcelles ci-dessous appartenant à la Commune :
    - une parcelle de 260 m² issue de la parcelle cadastrée Section A n°1102 ;
    - Une parcelle de 13 m² issue de la parcelle cadastrée Section A n°1000.
- Les frais (droits d'enregistrement, publicité, notaire et autres…) sont entièrement à la charge de la Commune.
- La date d'entrée en jouissance pour la Commune est fixée à la date de signature de l'acte de devant notaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cet échange comme précité, consenti par Madame Marie-Christine KATIC née PORTAL et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet échange par acte notarié, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

Après avoir lu l'énoncé, Monsieur Jean-Bernard COMBA commente un plan annexé au projet de délibération.

Madame Brigitte ROUVIER et Monsieur Bernard SCHAEFFNER interroge Monsieur Jean-Bernard COMBA afin de situer au mieux les parcelles concernées.

Madame Brigitte ROUVIER soulève alors un déséquilibre dans l'échange en défaveur de Mme PORTAL.

Monsieur le Maire confirme qu'en effet il y a un déséquilibre mais que néanmoins la commune prend en charge les frais issus de cet échange (géomètre, acte administratif).

Monsieur Didier HUOT interpelle Monsieur le Maire sur le fait que le cadastre ne soit pas à jour.

Monsieur le Maire le rassure en lui rappelant la procédure actuellement lancée consistant au remaniement du cadastre.

Monsieur Didier HUOT s'étonne aussi que la parcelle cédée à Mme PORTAL n'aille pas jusqu'au stade, Monsieur le Maire lui explique que cette décision a été prise afin que le domaine communal conserve le passage autour du stade de football.

Monsieur Didier HUOT demande le coût d'un acte administratif, Monsieur le Maire lui confirme que celui-ci s'élève à environ 500 euros.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote étant locataire depuis peu d'une maison appartenant à Madame PORTAL.

Approuvé à l'unanimité (1 ne prend pas part au vote)

Question 2 : Acquisition de parcelle par la Commune

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a effectué un appel de candidature en date du 24 avril 2014 concernant la cession de propriété de Monsieur Gérard POULY.

Parmi la propriété de Monsieur Gérard POULY, les parcelles situées Quartier Pijeaud section A 644 et A 899 sont traversées par un chemin communal.

Dans le cadre de cette vente, il a été proposé par la Commune à Monsieur Gérard POULY l'acquisition de la partie Nord desdites parcelles et de prendre en charge les frais de géomètre pour la réalisation d'un document d'arpentage. Monsieur Gérard POULY a confirmé son accord pour la cession de la partie intéressant la Commune indépendamment du solde de sa propriété.

La Commune a mandaté un géomètre afin de réaliser le document d'arpentage (ci-joint).

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°1394 d'une superficie de 1 777 m² issue de la parcelle cadastrée Section A n°899 sise lieu-dit Pijeaud appartenant à Monsieur Gérard POULY au prix fixé par la SAFER, soit 1 066.20 euros ; et d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte notarié. Il est précisé que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Commune.

Monsieur Jean-Bernard précise la situation de la parcelle sur le plan.

Approuvé à la majorité (1 Abstention)

Question 3 : Création d'un poste contractuel d'adjoint technique de 2ème Classe

Rapporteur :Gérald MISSOUR

Vu le départ en retraite du Responsable des services techniques au 31 juillet 2015, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste contractuel afin de procéder au remplacement de cet agent.

Afin d'assurer une continuité des services et considérant que ce poste requiert polyvalence et connaissance du terrain, il est proposé de prévoir une période de passation entre le responsable technique actuel et son remplaçant. De plus, l'accroissement temporaire d'activité se justifie aussi, du fait du départ du responsable des services techniques et de la gestion des dossiers en cours.

Il est proposé de :

- créer un poste contractuel d'adjoint technique de 2eme Classe
- préciser que ce contrat prendra effet le 18 mai 2015 et sera d'une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.
- préciser que la durée du travail est fixée à 35h/semaine.
- indiquer que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques 2eme Classe, 1er échelon
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement et à signer les documents nécessaires au recrutement.

Monsieur Didier HUOT se demande pourquoi la personne recrutée n'est pas un nazairien et souligne son étonnement face à ce recrutement.

Monsieur le Maire rappelle le départ en retraite du responsable des services techniques prévu depuis fort longtemps. Un jury a participé au choix de cette personne chargée de remplacer ce départ.

En outre, le poste demande des compétences précises. il nécessite des connaissances informatiques sur des logiciels précis et des connaissances législatives et un seul candidat nazairien s'est positionné. Ce dernier, après entretien, s'est retiré de son propre chef.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER demande alors s'il y a eu beaucoup de candidats.

Monsieur le Maire réponds négativement et précise que ce manque de choix était essentiellement et justement dû à la polyvalence et aux compétences importantes que requiert ce poste pour une petite commune.

Monsieur Didier HUOT demande pourquoi la publicité n'a pas été élargie à plusieurs sites plutôt qu'uniquement à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion du Gard.

Monsieur le Maire lui indique que la bourse de l'emploi du CDG est le site le plus fréquenté pour ce genre d'emploi.

Madame Hélène ORNIA soulève un manque d'informations sur le grade, le salaire et les conditions de travail du responsable des services techniques qui va être recruté et regrette également qu'un nazairien n'ait pas été choisi. Elle regrette également que sur le poste administratif libéré quelques mois plus tôt, une nazairienne n'ait pas été choisie.

Monsieur le Maire rappelle qu'un jury de 9 personnes a fait le choix de la raison et non du cœur en ne prenant pas une personne de la commune. Là encore, le poste a évolué et nécessitait une personne sachant utiliser des logiciels spécifiques notamment au niveau du suivi budgétaire.

Madame Ornia rajoute que des formations sont possibles. Le Maire lui rappelle que ces formations sont longues.

Monsieur le Maire indique que l'agent des services techniques sera rémunéré selon un traitement classique pour une entrée dans la fonction publique (proche du smic), le grade et temps de travail étant stipulés dans l'intitulé de la question.

Madame Hélène ORNIA informe alors qu'elle s'abstiendra car selon elle, elle ne dispose pas d'assez d'informations pour se positionner.

Madame Brigitte ROUVIER intervient alors sur le fait que le rôle du Conseil Municipal était uniquement de se positionner sur la création du poste et non sur le choix du candidat qui appartient au Maire de la Commune.

Approuvé à la majorité (1 Abstention)

Question 4 : Taux des taxes locales

Rapporteur :Gérald MISSOUR

Il est proposé cette année de ne pas modifier les taux des impôts locaux par rapport à 2014.
Il est proposé de voter les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

Taxe d'habitation : 10.29%
Taxe sur le foncier bâti : 15.26%
Taxe sur le foncier non bâti : 60.07%

Pour mémoire, évolution des taux d'imposition:

	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux moyens communaux 2014 au niveau départemental	Taux moyens communaux 2014 au niveau national
Taxe d'habitation	10,29%	10.29%	10.29%	26.76	23.95
Taxe sur le foncier bâti	15,26%	15.26%	15.26%	23.91	20.20
Taxe sur le foncier non bâti	60,07%	60.07%	60.07%	70.21	48.53

Monsieur le Maire précise que même si les taux ne sont pas revus par la Commune, les impôts augmentent tous les ans car l'assiette fiscale sur laquelle se base les taux est revue nationalement à la hausse chaque année par les parlementaires.

Approuvé à l'unanimité

Question 5 : Budget primitif communal 2015

Rapporteur :Gérald MISSOUR et Hélène ORNIA

Le budget de la commune s'équilibre en fonctionnement pour un montant total de 912 932.83 euros et 251 427 euros en investissement, soit un total de 1 164 359.83 euros.

Il est proposé d'approuver le budget primitif communal 2015.

Monsieur le Maire présente le Budget en commençant par la section de fonctionnement par chapitre :

DEPENSES

<u>Au chapitre 011 :</u>

Monsieur Bernard SCHAEFFNER demande pourquoi il y a une augmentation au 61522 (Bâtiments). Monsieur le Maire lui explique que des travaux sont prévus au complexe la BIOUNE.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER s'interroge sur la baisse considérable de crédits au 61523 (Voies et réseaux). Monsieur le Maire lui indique que l'année dernière le budget prévoyait la réfection du chemin de la Cazelle ce qui faisait augmenter le primitif.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER souhaite aussi savoir pourquoi il y a une baisse au 61551 (Matériel roulant). Monsieur le Maire souligne que l'an dernier avait été prévu plus afin de réparer le tractopelle.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER voudrait avoir des renseignements sur les raisons de l'augmentation au 6226 (Honoraires).

Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit du projet de faire rédiger les actes administratifs de la commune par un cabinet privé au lieu de passer par un notaire ce qui est plus onéreux.

Monsieur le Maire en profite alors pour préciser qu'il en va de même au 6227 (Frais d'actes et de contentieux). De nombreux dossiers non résolus depuis des années ont été retrouvés et il convient de régulariser ces situations.

Madame Brigitte ROUVIER s'étonne qu'en période de crise le prévisionnel au 6232 (Fêtes et cérémonies) soit augmenté et souhaite des précisions auprès de Madame Martin.

Madame Brigitte MARTIN précise que cette augmentation a été validée par la commission vie du village. Monsieur le Maire ajoute qu'en période d'austérité les festivités étaient importantes et permettaient de rassembler le village.

Madame Brigitte ROUVIER s'interroge sur la ligne 6067 (Fournitures scolaires) en constatant une baisse par rapport au budget alloué l'an dernier.

En effet, en 2014, une décision modificative avait été votée afin d'augmenter la ligne. Monsieur le Maire explique que l'an passé il avait fallu augmenter la ligne en cours d'année au vue du nombre d'enfants d'inscrits.

De plus, il précise qu'il s'agit d'une demande du personnel enseignant que le budget de fournitures soit limité en faveur d'une augmentation du budget alloué aux sorties (6247 : transports collectifs).

Le Maire précise que depuis sa prise de fonction le budget de l'école n'a pas été diminué et qu'il a toujours été fait en demandant aux enseignants la répartition budgétaire qui leur convenait.

<u>Au chapitre 012 :</u>

Madame Brigitte ROUVIER s'interroge sur l'augmentation du prévisionnel au 6574 (subventions aux associations) et souhaite des précisions.

Madame Brigitte MARTIN confirme une fois encore qu'il s'agit d'une décision de la commission vie du village. De plus celle-ci précise aussi qu'il y a plus d'associations qu'auparavant.

RECETTES

Monsieur le Maire souligne dans son commentaire une baisse de 21 000 euros des dotations de l'Etat.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER constate après la présentation de Monsieur le Maire que les recettes ne couvraient pas les dépenses et est inquiet de voir que les recettes soient prises sur le fond de roulement pour couvrir les recettes. Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec cette présentation. Il s'agit d'un choix que d'investir en 2015 après un contrôle en 2014.

Monsieur le Maire continue la présentation du Budget par la section d'investissement chapitre par Opération :

DEPENSES

Opération 11 (Mairie) :

Monsieur le Maire expose les projets au sein de la mairie et notamment l'aménagement de l'Agence Postale Communale afin de la séparer des services de la mairie. Il est précisé que ce projet est mené avent tout afin de ramener la confidentialité nécessaire aux services postaux et municipaux. Il est précisé aussi que le mobilier de la nouvelle agence postale sera fourni par l'enseigne de la Poste.

Opération 12 (Ecole) :

Sont prévus à l'école l'achat d'un séchoir à dessin et d'un rétroprojecteur.

Opération 13 (Autres Bâtiments) :

Monsieur le Maire précise les projets :

- **L'aménagement d'un jardin d'enfant,**
- **L'acquisition d'une sono,**
- **L'aménagement réglementaire du cimetière,**
- **L'acquisition d'un micro-onde pour le complexe la Bioune.**

Opération 14 (Voirie) :

Monsieur le Maire précise les projets :

- **La création des trottoirs aux abords de la Cité du Bosquet,**
- **L'aménagement de l'éclairage public au quartier de Roquebrune par mesure de mise en sécurité.**

Opération 17 (Acquisition diverses)

Il s'agit ici d'une réserve d'investissement afin de payer des éventuelles cessions par les administrés de parcelles afin de régulariser des échanges.

Opération 19 (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du PLU doit être reprise dans sa globalité. Le prévisionnel pour le financement de l'élaboration du PLU s'étalera sur 3 années d'exercices budgétaires (2015, 2016, 2017).

Opérations Financières (OPFI)

Monsieur le Maire précise ici qu'il s'agit des emprunts et précise que l'endettement diminuie.

RECETTES

Monsieur Bernard SCHAEFFNER s'interroge sur les recettes prévues à l'opération 14 (voirie) provenant du Conseil Départemental, Monsieur le Maire lui confirme qu'il s'agit de recettes prévisionnelles suite à la demande des amendes de police afin de réaliser des travaux de création de trottoirs aux abords de la cité du bosquet.

Madame Hélène ORNIA prend la parole afin de commenter les recettes prévues provenant de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en précisant qu'il s'agit d'une demande de fonds de concours (au titre de l'année 2013) pour les travaux relatif à la création de trottoirs sur la route nationale et la mise en accessibilité de cette voie allant vers le cimetière.

Aucune demande de subventions n'avaient été faite à l'époque de la création de ces trottoirs en 2013.

Approuvé à la majorité (3 Abstentions)

Une fois le budget voté Monsieur Bernard SCHAEFFNER souligne à Monsieur le Maire une baisse selon lui du « matelas » du budget par le virement trop important selon lui de la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement. Monsieur e Maire le rassure en lui confirmant que cette année est une année d'investissent et que l'année prochaine (tout comme cela avait été le cas pour 2014) le prévisionnel en investissement serait plus modéré.

Question 6 : Budget primitif assainissement 2015

Rapporteur :Gérald MISSOUR et Hélène ORNIA

Le budget de l'assainissement s'équilibre en exploitation pour un montant total de 112 383 euros et en investissement pour un montant de 54 084 euros, soit un total de 166 467.10 euros.

Il est proposé d'approuver le budget primitif de l'assainissement 2015.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire procède à une relecture du budget prévisionnel pour l'assainissement.

Monsieur Bernard SCHAEFFNER rappelle son intervention du conseil municipal précédant et s'inquiète de constater qu'au chapitre 011 (charges à caractères générale) une somme plus importante ne soit pas prévue du fait que cette année la sous-traitance à la SAUR allait devoir être mandatée deux fois selon lui, puisque non honorée en 2014.

Monsieur le Maire le rassure et lui confirme que cette question a été vue avec Monsieur le Percepteur qui lui avait conseillé de prévoir une provision au chapitre 68 (Dotations aux amortissements et aux provisions) au cas où il faille payer pour les deux années sur ce même exercice. Toutefois cette situation ne devrait pas se produire selon le Maire.

S'agissant des recettes Madame Brigitte ROUVIER s'étonne qu'aucune somme concernant la taxe de raccordement à l'égout n'ait été encaissée au vue des nouvelles constructions.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il partage son mécontentement sur ce point mais lui explique que la taxe de raccordement a été remplacée par la PFAC (Participation Financière à

l'assainissement Collectif depuis 2012) et que celle-ci n'avait pas été votée en raison du choix de la majorité siégeant au Conseil municipal précédant.

Monsieur le Maire souligne alors un manque de recettes notable et dommageable pour l'équilibre budgétaire. En revanche, la PFAC a été votée par le nouveau conseil municipal en 2014.

Approuvé à la majorité (3 Abstentions)

Question 7 : Subvention Football Club de Saint-Nazaire
Rapporteur : Brigitte MARTIN

Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 euros au Football Club de Saint-Nazaire pour l'année 2015.

Il est également proposé de préciser que ces dépenses seront inscrites au budget communal 2015 au chapitre 65, compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations).

Monsieur le Maire souhaite présenter lui même la question.

Il explique à l'assemblée que ces 1000 euros se décomposent en deux fois 500 euros pour les années 2014 et 2015, années pour lesquelles le football club n'a pas perçu de subventions. En effet, les documents demandés n'auraient pas été fournis par le club, Madame Brigitte MARTIN confirme à Monsieur le Maire ne pas les avoir.

Madame MARTIN et Monsieur NEMPONT exposent un désaccord commun quant à cette subvention.

Monsieur SCHAEFFNER ET Madame ARTOLA sont, eux, favorables.

Monsieur le Maire explique que la décision de porter cette question à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal avait été prise au vue de l'urgence pour le Club de rembourser au District la somme de 1000 euros avant le 15 Avril.

Monsieur le Maire précise que le club a reçu une lettre du District lui demandant de payer la somme réclamée pour le 15 Avril sous peine d'une exclusion.

Une personne dans le public, Madame Nadine GRECO souhaite faire part à l'Assemblée de son expérience. Monsieur le Maire lui autorise à prendre la parole. Celle-ci souhaite préciser que le district laisse malgré tout un délai jusqu'au 30 juin aux clubs pour régler les dettes.

Monsieur le Maire propose de faire confiance en l'expérience de Mme Nadine GRECO et décide de s'abstenir pour favoriser le report de ce vote ultérieurement. Ce report permettra de rencontrer les dirigeants du club et d'analyser plus sereinement les documents budgétaires et administratifs.

Non approuvé (contre: 5, abstention: 5, pour: 5)

Fin de la séance : 21h09'